



République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

20230046

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 05

Nombre de conseillers en exercice :	29
présents :	26
votants :	29
nombre de voix pour :	29
nombre de voix contre :	00
abstention :	00
NPPV :	00

L'an deux mille vingt trois

le 25 avril

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2023

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes, MATHIEU, SONJON, ROLIN, LE BARRILLEC - Mrs FARRUGIA, CLAPPAZ, BOIS, DESCHARRIERES Adjoint(e)s - Mmes, BRULEBOIS-VIOTTO, BENZA-RAIEVSKI, CARBONE, FAVAND, HALLÉ, HEILLIETTE PARENDEL, SPALANZANI - Mrs BARONI, BAUSSAND, COQUET, PERIN, KLEIN, VINTI, MAFFET, LEIFFLEN, MOUNIER.

Pouvoirs : Mme CARRÉ (pouvoir à Agnès ROLIN) - Mrs, ISAAC (pouvoir à Anne-Marie SPALANZANI), VIGNON (pouvoir à Dominique BONNET).

*Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

### OBJET :

**Tarification sociale,  
dispositif « cantine à 1€ »**

Sur proposition de Madame Laurence LE BARRILLEC, adjointe aux Affaires scolaires, et du comité de pilotage tarification des services réuni le 28 mars 2023, il est proposé :

- De modifier la grille tarifaire actuelle des services périscolaires afin d'offrir une tarification linéaire progressive
- D'instaurer une tarification sociale répondant aux critères définis par l'Agence de Service et de Paiement afin de bénéficier du dispositif « cantine à 1 € »
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention triennale inhérente au dispositif

Ces modifications seront effectives à partir 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Il est précisé que la tarification sociale sera effective à la date de signature de la convention triennale. A l'issue de cette période, la grille tarifaire des services périscolaires s'appliquera de fait.

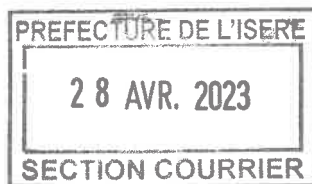
**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou  
Sous-préfecture  
le : vendredi 28 avril 2023

Publié sur le site Internet  
[www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr)  
le :

- 2 MAI 2023



La secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU

Annexe : Tarifs dispositif cantine 1€

Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET

# ANNEXE



**TARIFS PERISCOLAIRES 2023-2024**  
Validé par le conseil municipal du 25/04/2023

<b>Tarif pause méridienne</b> <b>Dispositif de l'Etat "cantine 1€"</b>		
<b>Catégorie du Quotient Familial CAF</b>	<b>Tarif forfaitaire 1er enfant</b>	<b>A partir du 2ème enfant (déduction de 20 % si QF &gt; 1001)</b>
de 0 à 500	1,00 €	1,00 €
de 501 à 1000	1,00 €	1,00 €
de 1001 à 1250	de 3,22 € à 3,99 €	de 2,58 € à 3,19 €
de 1251 à 1500	de 3,99 € à 4,77 €	de 3,19 € à 3,82 €
de 1501 à 1750	de 4,77 € à 5,51 €	de 3,82 € à 4,41 €
de 1751 à 2000	de 5,51 € à 6,24 €	de 4,41 € à 4,99 €
de 2001 à 2300	de 6,24 € à 7,10 €	de 4,99 € à 5,68 €
Supérieur à 2300 (1) (ou QF non communiqué)	7,10 €	5,68 €
<b>Hors Commune</b>	<b>tarif + 50%</b>	<b>tarif + 50%</b>

(1) Aucune déduction n'est accordée en l'absence d'attestation du quotient familial